



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

## **Déclaration préalable de la FSU CHSCT-SD extraordinaire vendredi 6 novembre 2020**

Madame la présidente, les membres représentants du personnel FSU au CHSCT-SD réunis ce jour en séance extraordinaire tiennent à vous faire part de leurs nombreuses inquiétudes.

### **Sur l'hommage rendu à Samuel Paty :**

Hommage il y a eu mais sans cadre organisationnel adapté, un hommage bâclé donc avec des minutes de silence n'importe quand, travail pédagogique ou pas, etc...

Les enseignants ont très mal vécu le recul du moment de concertation essentiel pour eux et que le ministre leur a supprimé, ce renvoi de l'institution à leur démarche individuelle et à l'improvisation pédagogique sans partage collectif.

Au delà de cet hommage décevant nous devons faire l'effroyable constat qu'un enseignant menacé de mort n'a pas été protégé par notre institution. Cet effroyable constat nous maintient dans l'état de stupeur installé dans notre pays depuis 8 mois maintenant, qui nous empêche de réagir, nous divise, nous met à mal, nous fait perdre confiance, nous épuise ...

### **Sur le contexte sanitaire à l'ordre du jour :**

La situation sanitaire liée à la propagation de la pandémie de la COVID-19 nécessite une protection totale et complète de la santé des agent-es public-ques. Cette obligation réglementaire est de la responsabilité des employeurs publics qui doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer cette protection.

Or nous ne pouvons que constater et regretter que ce ne soit pas toujours le cas.

La liste est longue des dysfonctionnements constatés :

### **Sur le brassage des élèves:**

Problème des rassemblements d'élèves, notamment dans les plus gros établissements (plus particulièrement lycées) où il reste difficile de mettre en oeuvre la limite du brassage compte-tenu des effectifs dans le cadre d'un fonctionnement : couloirs, attente cantine (même si aménagements). Cela a pour conséquence de grosses tensions sur les vies scolaires qui doivent gérer les flux et empêcher les rassemblements, tout en veillant à faire respecter le port du masque.

D'autre part, surgit le caractère difficilement acceptable des règles générales face à la réalité des établissements ou écoles où le quotidien peut être des classes de 30 jusqu'à 35 élèves dans des espaces clos, sans distanciation.

La situation de l'enseignement de l'EPS se dégrade fortement puisque certaines activités sont interdites (celles avec contacts entre les élèves, donc: hand, basket, football, rugby, sports de combat et acrosport) et les effectifs sont bien trop importants pour des cours dans en gymnase. Enfin pour ceux qui restent ouverts puisque de nombreuses municipalités ferment leurs installations.

Nombreuses sont les conséquences pédagogiques donc :

- limitation du brassage impossible avec les Enseignements De Spécialité en lycée et des élèves issu-es de 3 - 4 classes différentes. Idem pour les élèves d'ULIS .

- Pour limiter le brassage, application de la consigne 1 classe = 1 salle. Problèmes, toutes les salles n'ont pas le même matériel, voire certaines ne sont pas équipées des outils qu'utilisent au quotidien les enseignants et donc problème pour les salles spécialisées (arts plastiques, éducation musicale, techno, SVT, Physique).

Il apparaît évident donc que la situation actuelle nécessite la présence massive et urgente de personnels dans les écoles, collèges, lycées afin de pouvoir notamment dédoubler les groupes classe. C'est pourquoi les membres représentants du personnel FSU au CHSCT-SD vous demandent de procéder dès à présent au recrutement de ces personnels, en particulier en ayant recours aux listes complémentaires des concours, et en réabondant les listes complémentaires lorsque cela s'avère nécessaire.

### **Sur les masques :**

Rappelons le Code du travail applicable en cette partie à la fonction publique d'état :

- R4323-91 : « Les équipements de protection individuelle sont appropriés aux risques à prévenir et **aux conditions dans lesquelles le travail est accompli**. Ils ne sont pas eux-mêmes à l'origine de risques supplémentaires. Ils doivent pouvoir être portés, le cas échéant, après ajustement, dans des conditions compatibles avec le travail à accomplir et avec les principes de l'ergonomie. »
- R4323-97 : « L'employeur détermine, après consultation du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, les conditions dans lesquelles les équipements de protection individuelle sont mis à disposition et utilisés, notamment celles concernant la durée de leur port. Il prend en compte la gravité du risque, la fréquence de l'exposition au risque, les caractéristiques du poste de travail de chaque travailleur, et les performances des équipements de protection individuelle en cause. »

Nous sommes aujourd'hui très éloignés de ces dispositions !

Passons sur le fâcheux mais néanmoins gravissime épisode des masques Dim traités au zéolite d'argent et de cuivre...

Les membres représentants du personnel FSU au CHSCT-SD demandent à ce que toutes et tous les agent-es soient doté-es en masques chirurgicaux. Et il n'est plus possible de tolérer que les infirmières et les AESH, en contact rapproché avec les élèves, n'en soient pas encore doté-es !!

Nous exigeons également la gratuité des masques pour les élèves afin de nous protéger mutuellement. Nombreux-ses sont les élèves qui n'avaient pas de masques lundi en CP mais aussi et surtout qui conservent le même masque toute la journée voire toute la semaine et plus !

### **Sur les conditions d'hygiène :**

Les organisations du travail bouleversées, la nécessité de désinfecter et de nettoyer les locaux, d'accueillir le public et dans les écoles les élèves, font qu'il est une nécessité urgente de recruter des personnels territoriaux supplémentaires. Nous vous sollicitons, madame la présidente, afin de vous rapprocher des collectivités territoriales à ce sujet.

### **Sur les personnels vulnérables :**

Les personnels vulnérables doivent avoir priorité au télétravail et qu'on cherche tous les moyens d'aménager leur poste, le placement en ASA doit être en dernier recours. Il y a urgence de clarifier les textes afin de protéger ces personnels ainsi que de revenir sur la journée de carence en cas de contagion au Covid.

### **Sur les risques psycho-sociaux :**

Les agent-es vont mal. C'est un constat récurrent et qui s'aggrave de jour en jour. Nous vous alertons sur ce mal-être.

Mais les adultes ne sont hélas pas les seuls à souffrir. Les élèves vont mal également : anxiété, peur de la maladie, situations sociales dégradées, difficultés scolaires ...

Quels moyens supplémentaires et urgents l'Éducation nationale prévoit-elle de mobiliser face à ce terrible constat ?

